MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE TRANSPORT

Règlement de consultation

(Consultation lancée pour la passation d'un marché à procédure adaptée référencée **Londres 2020**, en application de l'article 28 du Code des marchés publics issu du décret n°2004/15 du 07/01/04)

Personne publique contractante :

Dénomination : COLLEGE JONGKIND

Type d'acheteur public : Etat : ☐ Collectivité territoriale : ☐
ET. PUBLIC LOCAL ENSEIGNT : X

Adresse - ville - Pays 1 Allé Jean Jaurès – BP 85 – 38 260 LA COTE ST ANDRE - FRANCE

Téléphone : 04 .74. 20.20.46 Télécopie : 04. 74. 20. 29. 91 e mail : Ce.0382147c@ac-grenoble.fr

Personne responsable du marché : Mme Le Principal Marie-Noëlle COLAS

Personne responsable du suivi de l'exécution du présent marché : C. Duclocher (Gestionnaire)

Comptable assignataire des paiements : Agent comptable lycée Hector Berlioz – La Côte St André

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 14 février 2020

1- Présentation de la procédure et du marché à conclure

1.1 - Mode de passation du marché :

Il s'agit d'une procédure adaptée lancée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

1.2 - Objet et forme du marché :

Le marché à conclure, est un marché à procédure adaptée qui a pour objet une prestation de transport et d'hébergement pour une destination **: Londres**

La prestation prend effet à compter du 17/02/2020 pour une durée de 6 mois.

1.3 - Allotissement :

Le marché à conclure est constitué ou d'un lot unique ou de 3 lots.

1.4 - Modalités de financement et de règlement

Les modalités de financement et de règlement figurent à l'article 4 « clauses de paiement » du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) joint au dossier de consultation.

1.5 – Présentation de la prestation : pour évaluer efficacement les capacités techniques des prestations susceptibles de répondre aux besoins de l'établissement preneur, les candidats peuvent produire par quelque moyen que ce soit des justificatifs relatifs à la qualité de leur prestation (plaquette, liste de références, dossier publicitaire,…)

2 - Présentation des offres

Les dossiers de réponse obligatoirement rédigés en langue française, doivent être déposé sur le site AJI .

2-1 Signatures :

Pour tous les documents, la signature du candidat est exigée et doit originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

Cette personne est :

1. soit le représentant légal du candidat (président du conseil d'administration, gérant, …)
2. soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

2-2 <u>Contenu du dossier relatif à la candidature/offre</u> :

Le dossier déposé sur AJI **<u>doit</u>** contenir en pièces scannées:

1- le CCAP **<u>paraphé</u>** justifiant de la prise de connaissance.
2- le CCTP **<u>paraphé</u>** justifiant de la prise de connaissance
3- attestation d'assurances garantissant les dommages aux personnes et biens transportés.
4- une déclaration du candidat contenant les éléments de capacités professionnelles, techniques et financières (chiffre d'affaires, moyens, références, qualification professionnelle et certificats qualité, effectifs).
5- une attestation sur l'honneur du candidat mentionnant qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction à concourir.
6- une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail.
7- un relevé d'identité bancaire ou postal original
8- **la proposition chiffrée de leur offre notée par participant, toutes prestations comprises, mentionnant « offre conforme au cahier des charges du voyage du 29 janvier 2020 » ,<u>signée par la personne habilitée</u>.**

3 - Dépôt des offres

3.1 <u>Adresse et modalités de dépôt des offres</u>

Le dossier du candidat : sur le site AJI

3.2 <u>Date et heure limites de dépôt des offres</u>

L'offre devra être parvenue ***<u>avant le 14 février 2020</u>***

Tout retard entraînera l'élimination du candidat.

4 - Durée de validité des offres

Le candidat est tenu par son offre pendant 180 **jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

5 - Examen des candidatures

L'examen porte sur :

- la capacité professionnelle, technique, et financière du candidat, en application des articles 42 et 45 du code des marchés publics, eu égard aux éléments fournis en réponse par les candidats.

. 6 - Examen des offres et attribution du marché

6.1 Examen des offres

Les offres non conformes à l'objet du marché sont éliminées.

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères pondérés énumérés ci-après:

- 50 % capacité à assurer l'ensemble des prestations demandées
- 50 % prix

6.2 Modalités d'attribution du marché

L'offre la mieux classée est retenue pour le lot unique, ou à défaut, par lot.

La personne responsable du marché avise tous les autres candidats du rejet de leur offre après attribution du marché.

7 - Renseignements

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus auprès de:

Corinne Duclocher (Gestionnaire)

Collège Jongkind - BP 85 – 38260 LA COTE ST ANDRE
Téléphone : 04.74.20.20.46 Télécopie : 04.74.20.29.91 Email I0382147c@ac-grenoble.fr

Fait à La Côte St André, le 29 janvier 2020

La personne responsable du marché

Marie-Noëlle COLAS